La Garde, le 5 octobre 2026

Communication des listes de candidats
Elections 2026 des représentants des locataires

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre connaissance la composition des 4 listes de candidats aux prochaines élections des représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration de la SAGEM.

Liste n°1 : Association Confédération Nationale du Logement (CNL du Var)

1. Mme RIO Marie-José
2. M. PERAULT Marcel
3. Mme FRIGGERI Eliane
4. M. AUMAÎTRE Thierry

Liste n°2 : Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC du Var)

1. Mme ALI-MOUSSA Leila
2. M. BELAIDOUDI Morad
3. Mme BENZINE Saliha
4. M. AZARZAR Abdelkarim

Liste n°3 : Association Consommation, Logement, Cadre de de Vie du Var (CLCV du Var)

1. Mme BLANC Nadia
2. M. ZERENI André
3. Mme AMAR Muriel
4. M. SANTIAGO Jean-Pierre

Liste n°4 : Association Locale Que Choisir Ensemble de Toulon

1. Mme BAILLET-CHAMPION Arlette
2. M. KARROUMI Zakaria
3. Mme FOLCO Evelyne
4. M. MERABET Mouloud

Les professions de foi des candidats et les bulletins de votes vous seront adressés, par voie postale, avant le 30 octobre 2026.

Elections 2026 des Représentants des Locataires
<u>INFORMATION :</u> Communication des listes de candidats

<u>Du 3 novembre au 20 novembre 2026</u>

Je vote par correspondance ou sur internet !

Vote par correspondance : Les votes devront impérativement parvenir à l'adresse de la boite postale ouverte pour cette opération électorale avant le vendredi 20 novembre 2026 à 14 h 30.
Tout envoi arrivant postérieurement aux jour et heure indiqués ne sera pas pris en considération dans le compte des suffrages enregistrés.

Vote internet : Chaque électeur recevra, par courrier avec le matériel de vote, un code d'accès unique et un mot de passe, générés aléatoirement.
L'électeur se connecte avec ses codes, accède aux listes candidates et à leurs professions de foi, afin d'exprimer son vote.

Le dépouillement du scrutin aura lieu le vendredi 20 novembre 2026 à partir de 15h00 en présence des membres de la commission électorale et d'un membre de chaque organisation de locataire.

Les résultats seront affichés dans les bureaux de la SAGEM, sur le site internet de la SAGEM (www.sagem-lagarde.com) et dans halls des immeubles.

Tous les 4 ans, il est demandé aux locataires de choisir 2 représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de la SAGEM.

Les représentants sont là pour vous aider, défendre vos droits et sont présent dans les instances (Conseil d'administration, Commission d'attribution, …) pour défendre les locataires.

Ils prennent ainsi part à des décisions qui portent sur les sujets clés de votre vie quotidienne comme la rénovation et l'entretien des parties communes, l'amélioration de votre cadre de vie, la réduction des nuisances, la sécurité…

Élire ses représentants, c'est voter utile pour une personne qui vit dans votre immeuble ou votre quartier et qui connait les besoins des locataires et de la collectivité.